

(A)

(N° 79.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1894.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant la limite séparative des territoires de Meix-devant-Virton et de Villers-la-Loue (Luxembourg).

(Voir les n<sup>os</sup> 201, session de 1892-1893, et 128, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président; SOLVAY, COGELS, le Baron DE MONTBLANC, le Baron WHETTALL, le Comte GOBLET D'ALVIELLA, CROCQ et le Baron D'HUART, Rapporteur.

MESSIEURS,

La commune de Meix-devant-Virton sollicite depuis longtemps une modification à ses limites du côté de Villers-la-Loue: elle demande la réunion de 75 hectares environ qui se trouvent enclavés dans son territoire, et elle offre de payer comme indemnité la somme de 2,000 francs, ce qui a été accepté par le Conseil communal de Villers-la-Loue.

Un Projet de Loi dans ce sens a été déposé par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; les deux communes en question ont intérêt à le voir adopter et à faire cesser les contestations fréquentes auxquelles donnent lieu la délimitation actuelle, la difficulté de surveillance de cette parcelle de territoire éloignée du centre de la commune, etc. Aussi les deux Conseils communaux ont-ils voté cette modification à leurs limites, qui a été également approuvée par le Conseil provincial.

Le Projet de Loi a été voté à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 11 mai 1894.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
Baron A. D'HUART.

*Le Président,*  
Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.